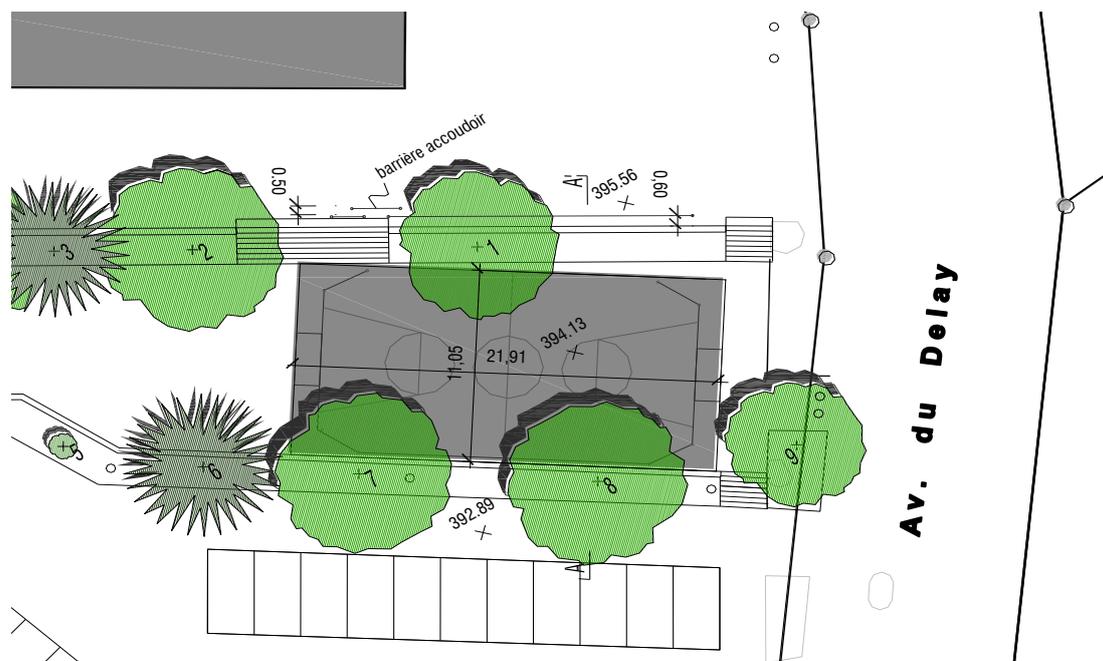


**N° 32/10.07**

**DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 128'000.00 POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS  
DANS LE PREAU DU COLLEGE DU PETIT-DEZALEY, SUBSIDE NON DEDUIT**



**Jeunesse, de la sécurité sociale et des espaces publics  
Patrimoine**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 3 octobre 2007.**

**Première séance de commission : mardi 16 octobre 2007 à 18 h 30, en Salle des Pas perdus, 1<sup>er</sup> étage de l'Hôtel-de-Ville**

**TABLE DES MATIERES**

<b>1</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>ASPECT TECHNIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>ASPECT FINANCIER .....</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>5</b>

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PREAMBULE

Dans le cadre de ses politiques publiques d'Agenda 21 et de promotion du sport visant à offrir des espaces de rencontres pour les jeunes, la Municipalité a le projet de réaliser un terrain multisports au Collège du Petit-Dézaley.

Depuis plusieurs années déjà, les cours des établissements scolaires et les places de jeux sont l'objet de toute notre attention. La mise en conformité des jeux dans les espaces publics fait partie de nos priorités et devrait être terminée en 2008.

Ainsi, des aménagements pour les enfants, comme les bateaux du Bluard et du Square central ont été installés. Cette année, 32 jeux ont été repeints au sol dans les cours des écoles de la Gracieuse, de la Vogéaz, de Pré-Maudry, du Petit-Dézaley, du Bluard et aux Jardins. Il s'agit surtout d'aménagements pour les classes allant de l'école enfantine jusqu'en 4<sup>e</sup> année.

L'aménagement d'un terrain multisports pour le Collège du Petit-Dézaley est particulièrement adapté du fait de sa situation géographique, car il n'y a aucune place de jeux ou zone sportive à proximité. D'autre part, depuis plusieurs années, les élèves de cet établissement scolaire ont demandé à la Direction des écoles une installation de basket pour jouer pendant la récréation, car régulièrement des ballons atterrissent dans l'aire forestière de la Morges ou sur les véhicules parkés en contrebas. Cette requête n'a pas été exaucée car, en l'état (sans pare-ballons), il n'est pas possible de favoriser ce type de jeu. L'aménagement proposé permettrait ainsi de répondre à la demande des élèves tout en protégeant les véhicules parkés et en évitant que les ballons ne sortent du périmètre imparti.

D'autre part, il est important de préciser que les cours d'école sont accessibles au public en dehors des périodes scolaires et que ce sont des lieux de rencontres importants pour les jeunes. Cette réalisation peut être utilisée par tous les temps et permettrait, en plus de fournir un lieu de rencontre, de favoriser la pratique sportive et l'exercice physique, notamment pour les adolescents et les jeunes adultes, tout en contribuant à la prévention de la violence et diminuant ainsi les incivilités.

Il s'agit-là d'une première étape, une installation similaire étant également prévue dans le quartier de la Gracieuse en 2008. Ces lieux, en dehors des périodes scolaires, pourraient également être utilisés par le Travailleur Social de Proximité afin d'y organiser certaines activités sportives ou animations en faveur des jeunes du quartier, conformément au préavis N° 9/3.07, au point 3.2.

Considérant les articles 62, 70 et 85 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 et plus précisément l'avant-projet de la Loi pour une politique de l'enfance et de la jeunesse (LPEJ), nous relevons que parmi les obligations incombant à l'Etat et aux communes, le constituant vaudois a choisi d'ancrer au niveau de la constitution la prise en compte des besoins et des intérêts particuliers des enfants et des jeunes, en favorisant leurs activités culturelles, sportives et récréatives (art. 62).

L'aménagement de terrains multisports s'inscrit donc pleinement dans cette ligne et offre ainsi un espace d'action supplémentaire au Travailleur Social de Proximité.

## 2 ASPECT TECHNIQUE

Le projet est situé au sud de l'Etablissement scolaire du Petit-Dézaley, dans la cour intermédiaire, côté Est. La dimension du terrain multisports est d'environ 11,50 m x 21,10 m.

Les terrains multisports sont réalisables en bois ou en métal, nous proposons ici la version métallique car elle est plus résistante aux sollicitations, au vandalisme et demande moins d'entretien. Le bois nécessite un contrôle régulier, l'application de couches de protection et, d'autre part, il peut engendrer des échardes. La garantie d'une installation métallique est d'une durée de 10 ans alors que celle en bois ne peut bénéficier d'une telle longévité. L'entourage métallique est également moins bruyant que le bois grâce aux panneaux qui sont montés sur des silentblocs et qui ne sont pas une masse comme le bois qui n'amortit pas le bruit de la même façon; des mesures acoustiques effectuées par un laboratoire agréé indépendant, ont permis de révéler que les nuisances sonores étaient réduites de 80% en comparaison de la construction en bois. La transparence du treillis soudé des éléments verticaux permet, par ailleurs, une meilleure intégration visuelle dans le site et selon les expériences, n'intéresse pas les tagueurs qui ne disposent pas d'une surface plane pour réaliser leurs œuvres. Deux portes aux extrémités permettront d'accéder en tout temps à l'Ouest de cette cour, notamment pour des entretiens ponctuels tels que le nettoyage.

Des filets pare-ballons donnant une hauteur totale de 5 mètres sont prévus sur les trois côtés en aval afin d'éviter que les ballons n'aillent sur le parking ou sur la route. Une simple barrière pouvant servir d'accoudoir est prévue sur le haut du talus afin d'offrir un bon dégagement visuel sur l'espace de jeu. Le terrain peut être utilisé pour toutes sortes de jeu de ballon (basket, football, handball, etc.). L'installation est conforme à la future norme européenne en matière de sécurité qui sera applicable dès 2008.



### 3 ASPECT FINANCIER

Mise à profil pour l'installation du jeu	CHF	27'000.00
Socles et fondations	CHF	6'500.00
Terrain multisports	CHF	65'000.00
Revêtement synthétique monocouche	CHF	25'000.00
Divers et imprévus	CHF	5'000.00
<hr/>		
Total TTC	CHF	128'000.00

Un montant de CHF 80'000.00 pour l'aménagement d'un terrain multisports dans le préau du Petit-Dézaley est porté au plan des investissements 2007. Le préavis inclut la mise en place d'un revêtement synthétique, ce qui permettrait de mieux absorber le bruit des ballons. Cette option n'était pas prévue initialement.

Une demande de subside a été faite à la Commission du fonds des sports (anciennement Sport-Toto) et à l'Association Pro Juventute sur la base de ce préavis.

La différence entre le montant porté au plan des investissements et le devis mentionné plus haut provient des faits suivants :

- les subsides n'ont pas été déduits,
- la construction métallique dont il est question actuellement est plus chère que celle en bois, initialement prévue,
- il n'avait pas été prévu de revêtement synthétique (en option).

### 4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 128'000.00, pour l'aménagement d'un terrain multisports dans le préau du Collège du Petit-Dézaley, subside non déduit;
2. de dire que le montant de CHF 128'000.00 sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 25'600.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 septembre 2007.**

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella